

Le SNCS appelle au boycott de l'évaluation bibliométrique

(réédition du SNCS-HEBDO 07 n°17 du 11 septembre 2007)

**Halte au rouleau compresseur
de l'« évaluation » bibliométrique au CNRS !**

Saisie d'une stupéfiante « fièvre bibliométrique », la direction des partenariats du CNRS a inventé cet été, sans consulter personne, de faire remplir à chaque chercheur des unités de la prochaine vague de contractualisation le tableau de ses « indicateurs » bibliométriques ! Cette initiative méconnaît évidemment le rôle central, récemment réaffirmé par la direction du CNRS, du Comité national dans l'évaluation des chercheurs. Celui-ci n'a évidemment rien demandé qui ressemble à une officialisation des indicateurs ! Mieux : lorsqu'il a débattu de la question en session plénière à l'automne 2005, il a conclu que les indicateurs bibliométriques comportaient de tels biais qu'il était hors de question de leur faire quelque place officielle que ce soit dans un système d'évaluation responsable. L'initiative de la DPA apparaît comme une tentative de sabotage de notre système d'évaluation des chercheurs. Elle n'appelle donc qu'une réponse : le refus pur et simple d'y répondre.

Jean-Luc Mazet, secrétaire général du SNCS-FSU

En consultant les instructions fournies par le CNRS pour la constitution des dossiers de contractualisation de la vague C, nombre de collègues ont découvert avec stupéfaction une « fiche de données bibliométriques » à remplir pour chaque chercheur. Celle-ci comporte, entre autres, les rubriques :

- 3 - Nombre d'articles réf Web of Science sur 2004-2007
- 4 - Nombre total d'articles réf. Web of Science, Npa
- 6 - Nombre total de citations Nc,totb
- 7 - Nombre total de citations hors autocitations
- 8 - Nombre de citations par articles Nc,tot/Npd
- 10 - Facteur h
- 11 - Facteur h relatif, h/Npf
- 12 - Facteur d'impact max. de la discipline
- 13 - Facteur d'impact moyen de la discipline
- 14 - Facteur d'impact max. pour le chercheur
- 15 - Facteur d'impact moyen pour le chercheur

D'après nos informations, cette initiative ne vient pas du ministère de la Recherche (où la forme classique des dossiers de contractualisation avait été reconduite, pour la vague C, depuis longtemps), ni de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, où l'on se montre très surpris de ce zèle intempestif.

Surtout, cette demande méconnaît gravement le rôle du Comité national qui reste en charge de l'évaluation des chercheurs. Celui-ci a toujours indiqué avec force (par exemple lors de sa réunion

plénière en 2005) que la bibliométrie recelait tellement de biais et de dangers qu'il était hors de question d'en faire une méthode officielle. Il avait précisément mis en garde contre la « dérive vers l'évaluation automatique » à laquelle nous assistons maintenant !

Accessoirement, le site Web du CNRS, plus précisément les pages Web du département SHS, officialisent un classement des revues qui, là encore, va à l'encontre des préconisations de notre instance d'évaluation. Toujours selon le relevé de conclusion de la réunion plénière du Comité national le 9 décembre 2005, « Les biais inhérents aux critères bibliométriques (...) mis en avant par certains « gestionnaires » de la recherche ont été clairement mis en évidence. » Il est donc particulièrement mal venu que les facteurs d'impact reçoivent l'onction d'un affichage officiel dans la maison !

La fiche bibliométrique préparée par la DPA, sans aucune réflexion sérieuse, représente au mieux une perte de temps, au pire un parasitage du système d'évaluation. Le SNCS appelle tous les chercheurs et enseignants-chercheurs à refuser de la remplir ou au moins, à laisser en blanc les cases prévues pour ces soi-disant indicateurs « objectifs ». Le Comité national n'en continuera pas moins de juger de façon approfondie le travail des chercheurs du Centre, en utilisant tous les éléments d'appréciation qu'il jugera lui-même nécessaires.